Histoire des Lonfat (1110-2000)

Dès la fin du XVIIe siècle : l’histoire détaillee des Lonfat ne couvre que celle d’une des deux branches des Lonfat de *Sur le Muret* de *la Cotze* de Finhaut, celle du lignage de Jean Lonfat. La structure généalogique de toutes les autres branches est proposée.

Ce texte est en construction et sujet à modifications.

TOUTE REFERENCE, CITATION OU REPRISE DE TEXTE, D’IMAGE, TOUTE REPRODUCTION, TOUTE TRADUCTION DE TOUT OU PARTIE DE TEXTE EST RESERVEE. COPYRIGHTS 2010 ET 2023, RAYMOND LONFAT, SION, SUISSE.

**Table des matières**

**Préambule**

**Occupation et peuplement de la vallée du Trient et de l’Eau Noire au cours des âges, berceau des Lonfat**

**Etymologie**

**Interprétations**

**Les ancêtres des Lonfat durant les XIe et XIIe siècles**

Y-ADN R-FTC18469\*, Salvan vers 1075

**Les Lonfat durant le XIIIe siècle**

Pierre\*, Salvan

**Les Lonfat durant le XIVe siècle**

Jean\* Fyosat – Unzat, Salvan et Finhaut

Pierre\* Unzat, Salvan et Finhaut

Perrod\* Unzat, Finhaut

**Les Lonfat durant le XVe siècle**

Rolet Unzat, *le Léamont* de Finhaut

Perrod Unzat, *le Léamont* de Finhaut

Jean Unzat le Jeune, *le Léamont* de Finhaut

Perrod Unzat, *le Léamont* de Finhaut

Jean\* Unzat, *le Léamont* de Finhaut

Jean\* Unzat senior, *le Léamont* de Finhaut

Jean\* Unzat, *la Cotze* de Finhaut

**Les Lonfat durant le XVIe siècle**

**Les Lonfat du *Léamont* de Finhaut**

Perrod Unzat - Lonfat junior

Jean Unzat- Lonfat

Pierre Unzat - Lonfat

Pierre Unzat - Lonfat junior

Jean Unzat – Lonfat

**Les Lonfat de *Sur le Muret* de *la Cotze* de Finhaut**

**La famille d’Etienne Lonfat**

Etienne\* Unzat - Lonfat

1. Jean\* Unzat – Lonfat

2. Maurice Unzat - Lonfat

Maurice Unzat - Lonfat junior

Pierre Unzat - Lonfat

3. François Unzat - Lonfat, (Branche La Crettaz du Trétien)

Jean Unzat - Lonfat

Jean Unzat - Lonfat junior

**La famille de Jean Lonfat**

Jean\* Unzat - Lonfat

Jean\* Unzat - Lonfat junior

Jean\* Unzat – Lonfat (v. 1555)

Maurice Unzat - Lonfat

Pierre Unzat - Lonfat

Claude Unzat – Lonfat (Branche Les Marécottes)

François Unzat - Lonfat (Branche Giétroz)

François Lonfat

**Les Lonfat (XVIIe - XXe pour certaines branches)**

**Les Lonfat du *Léamont* de Finhaut (XVIIe – XXe)**

Pierre Unzat-Lonfat junior (1580)

Claude Lonfat (1600)

Claude Lonfat (1627)

Jean Lonfat (1630)

Jean Lonfat (1660)

Jean Lonfat (1690)(Branche éteinte)

Maurice Lonfat (1609)(Branche éteinte)

Jean Unzat-Lonfat (1585)

Pierre Lonfat (1630)

Louis Lonfat (1673)

Pierre Lonfat (1707)(Branche éteinte)

Maurice Lonfat (1713)

Pierre-Maurice Lonfat (1738) (Branche Riddes)

Jean-Baptiste (1677)(Branche éteinte)

Pierre Lonfat (1675)

Joseph-Alexis Lonfat (1718)

François-Joseph Lonfat (1756)(Branche Charrat)

Joseph-Daniel Lonfat (1796)

Joseph-Daniel (1823)(Branche éteinte)

Joseph-Germain Lonfat (1806)

Joseph-Florentin Lonfat (1836)

Jules-Joseph (1860)(Branche éteinte)

Joseph-Louis Lonfat (1862)

Florentin-Joseph (1896)

Louis-François (1899)

Joseph-Valentin (1864)

J.-Florentin (1895)(Br. Canada)

Etienne-Joseph (1892)

Maurice-Valentin (1904)

Joseph-Germain Lonfat (1838)

Pierre-Albert Lonfat (1870)

Marc-Joseph Lonfat (1910)

Martin Lonfat ( ?)

Jean Lonfat (1877)

Joseph-Germain Lonfat (1907)

Louis-Philippe Lonfat (1916)

Joseph-Denis Lonfat (1883)

Denis-Alexis (1920)

Pierre-Joseph Lonfat (1843)

Paul-Edouard Lonfat (1875)

Luc Lonfat (1917)

Maurice-Joseph Lonfat (1763)(Branche Litroz-Les Jeurs)

Joseph-Elie Lonfat (l797)

Joseph-Valentin Lonfat (1818)(Branche éteinte ?)

Joseph-Auguste Lonfat (1825)

Adrien-Auguste Lonfat (1861)(Br. éteinte ?)

Joseph-Henri-Louis Lonfat (1834)(Br. éteinte)

Joseph-Daniel Lonfat (1804)(Branche Saillon-La Bâtiaz)

Joseph-Daniel Lonfat (1835)

Joseph-Emile Lonfat (1858)

Paul-Albert Lonfat (1880)

Emile-André Lonfat (1921)

Joseph-Emile Lonfat (1882)(Br.ét.)

Joseph-Alexandre Lonfat (1836)

Joseph-Henri Lonfat (1863)(Branche éteinte)

Jules-Albert Lonfat (1869)(Branche Argentine 1)

Pablo Lonfat (1896)

José-Alberto Lonfat (1901)

Pierre-Maurice Lonfat (1841)(Branche éteinte)

Julien Lonfat (1721)

Sébastien Lonfat (1756)(Branche éteinte)

Maurice Lonfat (1726)

Claude-Maurice Lonfat (1753)(Branche éteinte)

Jean-Joseph Lonfat (1758)

Maurice Lonfat (1800)

Emmanuel Lonfat (1830)

Maurice Lonfat (1876)

Jean-Emmanuel Lonfat (1903)

François-Emmanuel Lonfat (1881)

Bernard Lonfat (1910)

Charles-Dauphin Lonfat (1885)

Robert Lonfat (1913)

Joseph-Emmanuel (1918)

Georges Lonfat (1919)

Joseph-Ferdinand Lonfat (1834)(Branche éteinte)

Pierre-Antoine Lonfat (1770)

Frédéric Lonfat (1812)

Auguste-Frédéric Lonfat (1841)

Henri-Etienne-Auguste Lonfat (1880)

Frédéric-Auguste Lonfat (1907)

François-Robert Lonfat (1883)(Br. éteinte)

Jean-Maurice Lonfat (1773)

Jean-Gabriel Lonfat (1812)

Daniel Lonfat (1844)

Eugène Lonfat (1874)

Edmond Lonfat (1901)

André Lonfat (1905)

Jean Lonfat (1908)(Br. éteinte)

Charles Lonfat (1912)(Br. éteinte)

Alphonse Lonfat (1876)(Br.d’asc.mat.Ge)

**Les Lonfat de Giétroz et des Jeurs de Trient (XVIIe)**

Jean Lonfat (1600) Giétroz

François Lonfat (1625) (Branche des Jeurs de Trient)

Maurice Lonfat (1659)(Branche éteinte ?)

Jean-François Lonfat (1663)(Branche éteinte ?)

**Les Lonfat des Marécottes (XVIIe – XXe)**

Claude Lonfat (1616), fils de Claude Unzat – Lonfat (1585)

Claude Lonfat (1636)

Pierre Lonfat (1638)

François Lonfat (1640)

François Lonfat (1680)

Claude Lonfat (1715)(Br éteinte)

François Lonfat (1720)

Jean-Claude Lonfat (1753)

François Lonfat (1783)

François-Louis-Joseph Lonfat (1810)(Br. éteinte)

Thomas Lonfat (1788)

Jean-Claude Lonfat (1826)(Br. Amérique du Sud)

Pierre-Marie Lonfat (1829)

François-Elie L. (1868)(Br. St-Gervais)

Roger-Camille Lonfat (1903)

Fernand-Henri Lonfat (1907)

Maurice-Joseph Lonfat (1839)(Branche éteinte ?)

Jean Lonfat (1790)

Jean-Pierre Lonfat (1812)

Jean-Pierre Lonfat (1830)(Br. éteinte ?)

Joseph-Marie Lonfat (1832)

Joseph-Henri Lonfat (1867)

Clement Lonfat (1898)

Henri-Jos. L.(1922)

Clement L.(1928)

Albert Lonfat (1869)(Br. éteinte ?)

Joseph-Elie Lonfat (1835)(Br. éteinte ?)

Jean-Louis Lonfat (1843)

Jean-Louis Lonfat (1879)(Br. ét.) Claude- Maurice Lonfat (1817)

Maurice-Joseph Lonfat (1792)(Br. ét. ?)

Maurice Lonfat (1792)(Branche éteinte )

Claude-Louis Lonfat (1796)

Claude-Louis Lonfat (1826)

Louis Lonfat (1858)

Jean Lonfat (1888)(Br. éteinte)

François Lonfat (1831)

François-Louis Lonfat (1854)

François-Louis Lonfat (1913)

Aimé Lonfat (1920)

Barthélemy Jos.-Louis L. (1878)(Br. ét.)

Jean-Joseph Lonfat (1862)

François Lonfat (1891)(Branche éteinte ?)

Joseph Lonfat (1903)(Branche éteinte ?)

Pierre-François Lonfat (1759)

Pierre-François Lonfat (1783)

Pierre-Louis Lonfat (1807)

Pierre-Louis Lonfat (1847)

Pierre-Louis Lonfat (1876)

Remy Lonfat (1915)(Br. ét.)

Alfred Lonfat (1881)(Br. éteinte)

Frédéric Lonfat (1863)(Branche éteinte)

Laurent Lonfat (1788)(Branche éteinte)

**Les Lonfat de *Sur le Muret* de *la Cotze* de Finhaut (XVIIe)**

Jean\* Lonfat (1606)

Jean\* Lonfat (v. 1635)

**Les Lonfat de *Sur le Muret* de *la Cotze* de Finhaut (XVIIe – XXe)**

**Le lignage de Jean (XVIIe – XVIIIe)**

Jean\* Lonfat (v. 1669)

**Le lignage de Jean-François (XVIIe – XXe)**

Jean-François Lonfat (1673)

Roch Lonfat (1713)(Branche éteinte)

Maurice Lonfat (1718)

Jean-Maurice Roch Lonfat (1748)

Jean-Maurice Lonfat (1772)

Emmanuel Lonfat (1795)(Branche éteinte)

Ambroise Lonfat (1798)

François-Marie Lonfat (1834)(Branche Argentine 2)

Cyprien Lonfat (1837)(Branche d’asc. mat. Muraz)

Maurice-Joseph (1777)

Emmanuel Lonfat (1815)(Branche éteinte)

Pierre-Michel Lonfat (1833)(Branche d’asc. mat. Servoz)

Joseph Lonfat (1836)(Branche éteinte)

Germain Lonfat (1783)

Germain Lonfat (1824)(Branche éteinte)

Maurice Lonfat (1752)

Maurice Lonfat(1785)

Maurice Lonfat (1811)(Branche éteinte)

Joseph-Frédéric Lonfat (1814)(Branche éteinte)

Joseph Lonfat (1823)(Branche éteinte)

**Les Lonfat de *Sur le Muret* de *la Cotze* de Finhaut, lignage de Jean (XVIIIe et XIXe)**

Maurice-Joseph\* Lonfat (1702)

Jean-Joseph\* Lonfat (1743)

Jean-Joseph\* Lonfat (1764)

**Les Lonfat de *Sur le Muret* de *la Cotze* de Finhaut, lignage de Jean (XIXe et XXe)**

Joseph-Emmanuel\* Lonfat

Joseph-Valentin\* Lonfat

Joseph Lonfat

Louis\* Joseph Lonfat

Lubin\* Joseph Lonfat

Raymond\* Louis Lonfat

**Les Lonfat de *Sur le Muret* de *la Cotze* de Finhaut, lignage de Jean (XXIe)**

Pierre\* Emile Lubin Lonfat

\*Lignage patrilinéaire des **vingt-quatre** générations des Lonfat de *Sur le Muret*

(env. **trente** depuis **R-FTC18469**, 1080).

Préambule

L’histoire de cette famille originaire de Salvan est racontée dans son intégralité jusque vers 1600. Par la suite, elle ne couvre qu’une des deuxgrandes **branches de Finhaut**, celle des Lonfat de ***Sur le Muret*** de *la Cotze* de Finhaut, plus précisément celledes descendants de Jean Lonfat, celle de son frère Jean-François étant décrite sommairement. La structure généalogique des toutes les branches de Lonfat est par contre présentée, offrant des points de repère aux Lonfat du monde !

Les futurs porteurs des noms Fyosat - Unzat, sobriquets ayant évolués en Lonfat, sont déjà présents à Salvan vers l’an 1075, et probablement bien avant. Ces personnages ont vraisemblablement habité *la Combaz* de Salvan, participant à son défrichement et à celui des mayens et des alpages de la vallée.

Repérés dans la documentation à Salvan dès la fin du XIIIe siècle, les Lonfat quittent ce lieu au cours du XIVe siècle. Un unique feu Unzat est signalé dans la vallée du Trient, dans la seule zone habitée de Finhaut, *le Léamont*. Le premier lignage à s’éloigner quelque peu du sommet du village fonde en contre-bas un nouvel hameau, celui de *la Cotze*, plus précisément, à l’emplacement nommé *Sur le Muret*[[1]](#footnote-1). Diverses de ses branches s’établiront par la suite dans d’autres endroits de *la Cotze*, à Giétroz, aux Marécottes, aux Jeurs de Trient, à Servoz en Haute Savoie, en Argentine… tout comme d’autres branches du lignage du *Léamont* émigreront dans les mêmes régions, principalement dans la plaine valaisanne, Martigny, Charrat… et aussi en Argentine, au Canada...

Le toponyme *Sur le Muret*, en patois, *chu le mourè*,désigne un petit mur, un muret, soutenant un terrain en bordure d’une déclivité plus prononcée, voir un changement de pente important. Un muret est sans doute construit à l’époque le long de cette « rive »[[2]](#footnote-2), sûrement pour offrir une zone plus favorable aux minuscules champs, jardins, vergers situés entre ce changement de déclivité et quelques habitations peu nombreuses. L’endroit surplombe la partie ouest de *la Combe* de *la Cotze*. Le « replat » où s’établissent les Lonfat, suivis des Hugon et des Gross, puis des Lugon-Moulin et des Lugon, est situé en dessous du futur canal de *la Moneresse* construit par ces premiers habitants permanents durant le XIVe ou au début du XVe siècle. Ce petit bisse prend sa source vers l’ancien moulin à turbet[[3]](#footnote-3) du *Torrent des Fontaines* et apporte l’eau aux premières maisons et écuries de *Sur le Muret* ainsi qu’à son moulin sis quelque peu en dessous. En amont de cette zone sera construite au XVIIe siècle une chapelle puis, la première église de Finhaut et son cimetière, sur un terrain offert à la paroisse et à la communauté par la famille Lonfat.

Occupation et peuplement de la vallée du Trient et de l’Eau Noire au cours des âges, berceau des Lonfat

Un chapitre de l’ouvrage *L’erba*, *Histoire de la seigneurie abbatiale de la vallée du Trient, des origines jusqu’en 1349*, intitulé *« Les premiers visiteurs »*, propose un inventaire assez exhaustif des découvertes archéologiques repérées dans cette région.

Il est probable que les premiers campements permanents aient occupés *le Mont de Salvan* vers la fin du Néolithique. Les roches à cupules, les centaines de gravures rupestres de Salvan et d’autres endroits de la vallée (en grande partie détruites aujourd’hui mais relevées graphiquement), tel le poignard de style camunien du Néolithique moyen de Fénestral, les haches en pierre polie ou en bronze, les tombes en dalles du *Cloesé* de *la Vella* de Salvan, de la Combe, de *la Vella* des Marécottes, les figurines de l’époque romaine, les fragments de vases[[4]](#footnote-4), de céramiques, de poteries, les monnaies romaines datées 37-38 ou encore 54-68 après J.-C., parfois retrouvées sur le chemin des alpages, témoignent de cette ancienne présence humaine.

La fondation du monastère d’Agaune en 515, proche des terres de la vallée et surtout de ses alpages, n’aura pas laissé ses seigneurs abbés contempler des terres sans hommes, les revenus des alpages étant pour l’abbaye de grande importance. La donation du *Monte Salvano* de 1018 par le roi de Bourgogne Rodolphe III, confirmée par un autre acte de donation des années 1025 renforcera cette emprise et apportera une évidence : un domaine comprenant plusieurs alpages est toujours habité. Sans doute très peu peuplée au vu de sa géomorphologie, la vallée représente néanmoins un intérêt économique. Elle sera temporairement « volée » à l’abbaye vers 1070 par la famille noble des Allinges, pour être rendue en 1138. Confirmation supplémentaire s’il en fallait : les paroissiens du *Mont* sont là, une chapelle est existante à Ottanel (Vernayaz) en 1147.

Cette vallée rarement utilisée pour un transit quelconque au vu de sa configuration géomorphologique, notamment la difficile traversée du Triège, aurait pu être oubliée par l’histoire. Pourtant, un acteur bien présent aura été de tous temps intéressé à son développement. Le monastère, propriétaire de ces terres, aura régulièrement tenté de peupler cette terre particulièrement ingrate, néanmoins dotée de nombreux pâturages, sources essentielles de l’alimentation des moines par le biais de ses propres troupeaux mais surtout, de manière progressive mais certaine, par le biais des redevances reçues en fromage, sérac, beurre, viande. Au XIIIème encore, la documentation relevée permettra de comprendre que l’abbaye tente encore de faire défricher une des terres de la vallée par des colons teutons.

Une autre activité sans doute règlementée dans les siècles qui suivent 515 est essentielle et ne peut être exercée sans « main d’œuvre » ! L’abbaye aura rapidement imposé aux hommes du *Mont* des obligations de rabatteurs lors des chasses à l’ours, fameuses dans cette vallée, connues des seigneurs propriétaires éminents. Amédée de Savoie possédera des droits de chasse et de vénerie sur le *Mont de Gueuroz* ! Le coutumier de 1324 de Salvan, dont l’écriture commence probablement après le départ des usurpateurs en 1138, traite en priorité de la chasse à l’ours, et réserve divers droits aux Gresy, une famille princière proche des Faucigny et des Savoie.

Enfin, il faut apprécier le fait que l’existence d’un registre de chancellerie de l’abbaye de Saint-Maurice (séparé par l’outrage du temps en deux parties, le *Minutarium Majus* et le *Minutarium Minus*) contenant des renseignements offerts par les registres notariés, donne la possibilité au chercheur de remonter plus avant dans le temps que dans beaucoup d’autres régions voisines. Grâce à cette riche information, l’histoire de la vallée et de ses familles « gagne » un siècle. Ces cahiers permettent de prendre connaissances de centaines d’actes du XIIIe siècle, offrant une lumière précise sur les esserts défrichés et par conséquent sur l’évolution de la population, sur l’occupation graduelle des nouvelles zones d’habitation, sur la construction de ses hameaux. Si en 1313 cinq-cent-quatre-vingts personnes environ habitent la rive gauche de la vallée du Trient, ce n’est peut-être que moins de deux-cents personnes qui demeurent à Salvan, au Bioley, aux Granges, aux Marécottes, au Trétien un siècle plus tôt, Finhaut, Giétroz et Le Châtelard n’étant pas encore habités.

Que s’est-il passé dans les siècles et millénaires précédents ?

Les occupants de la vallée du Trient et de l’Eau Noire, y compris la zone de Vallorcine, seront arrivés à diverses époques. Descendants de peuplades antiques qui, suite à leur départ d’Afrique il y a 230000 ans ont suivi des parcours européens ou indo-européens divers avant de rejoindre la vallée, ce n’est pas moins de huit haplogroups – en quelque sorte huit mouvements migratoires – bien distincts qui sont aujourd’hui recensés parmi les très anciennes familles repérées, dès 1200 pour certaines. Ces groupes d’humains **ayant un même ancêtre commun en lignée patrilinéaire** (ADN-Y), en d’autres termes, ces différentes populations génétiques qui ont cohabité au cours des temps sont caractérisées par les définitions chromosomiques suivantes : E-M35, G-M201-2a3-L141, I1-M223, I2-M253, J-M172-Z600, Q-M242, R1a-M198-YP1051, R1b-U106-DF96, R1b-L21-DF49, R1b-DF27-Z198, R1b-U152-Z49.

Par exemple, les Bochatey-ay, Borgeat, Coquoz, Délez-Guilloud, Duchoud, Moret, Raymond, Voeffray sont des **G-M201**. Après leur sortie d’Afrique, leurs ancêtres auront au cours de dizaines de milliers d’années cheminé jusqu’en Iran, avant de venir occuper diverses zones de l’Europe et des Alpes.

Les Jacquemoud, Décaillet, Caillet, **Lonfat** sont des **R1b-L21.** Durant des dizaines de millénaires, leurs ancêtres auront voyagé jusqu’aux terres de Mongolie avant d’effectuer un retour vers l’Europe et finalement s’établir à… Salvan !

Etymologie

Fyosat

Vers 1300, avec celui de Unzat, ce sobriquet Fyosat est indifféremment attribué au premier Lonfat identifié. Aucune étude n’a permis jusqu’ici de comprendre précisément la signification de ce nom pour lequel la forme patoise est inconnue. Un suffixe peut éventuellement se deviner : il pourrait s’agir d’–attum. *Le* *Fieu*, endroit entre *la* *Comballe* et la route de Van à l’entrée des Granges, a une consonance proche, même si le lien avec Fyosat ne peut être confirmé[[5]](#footnote-5).

Les attestations anciennes relevées sont : *Fyosat*, *Fiosat(o)*, *Fyosaco*, *Fiusat(us)*, *Fyosaens*, *Frosat (Fio‑ ?)*, *Foyassi*[[6]](#footnote-6).

Unzat

La signification de ce patronyme n’est pas connue à ce jour ; interrogés, les spécialistes n’ont pas trouvé de solution satisfaisante à ce nom de deux syllabes. Sur le plan de son orthographe, il est un de ceux de la vallée du Trient qui a le plus évolué au cours du temps, passant de Unzat à Lonfat.

En observant des formes anciennes relevées, deux conclusions peuvent être tirées : premièrement, l’initiale *l‑* représente l’article défini agglutiné et élidé car suivi d’un radical commençant par une voyelle. Deuxièmement, la terminaison –*at*, qui porte l’accent[[7]](#footnote-7) est l’aboutissement du suffixe du latin tardif –attum, peu attesté avec des noms communs, mais très productif en patronymie, où il semble se comporter comme une variante libre de –ĭttum (qui a donné le suffixe français –*et*) : cf. des noms comme Gindrat, Lovat, Borgeat[[8]](#footnote-8).

De ces deux observations, se dégage un radical moderne –*onf*‑ dont l’élément vocalique ne peut remonter qu’à une base préromane ‑*on*‑ / ‑*un*‑ + consonne[[9]](#footnote-9). Ce *‑f‑* résulte de l’évolution de la fricative interdentale sourde *υ* (= le *th*‑ de l’anglais *thing*). Dans la phonétique du Bas-Valais, ce phonème *υ* peut être l’aboutissement de quatre groupes consonantiques : ‑cl‑ ; ‑fl‑ ; consonne + ‑ci‑, ‑ce‑ ; consonne + ‑ti‑ ; et si l’on se restreint à la vallée du Trient, seules les deux dernières combinaisons doivent être prises en considération[[10]](#footnote-10).

Ces considérations phonétiques ne mènent hélas pas plus loin, puisqu’elles ne permettent pas de déceler en latin ou dans une autre langue ancienne un étymon satisfaisant. Il existe bien deux mots du latin tardif ŭncia, mais ils semblent peu susceptibles de générer des noms propres. Le premier, ŭncia, qui a donné le français *once*, est une ancienne mesure représentant la douzième partie de diverses mesures. Le deuxième, \*ŭncia, a donné des mots signifiant croc, crochet, cheville qui retient la roue à l’essieu, ou encore phalange du doigt[[11]](#footnote-11). Aucun toponyme de la vallée ne s’apparente à ce nom de manière évidente. Devant cette impasse, il est possible d’imaginer une origine étrangère.

Une nouvelle piste apparaît cependant suite à la parution du tome sept du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Le nom *fyôzat* est cité, nom féminin signifiant petite tranche de lard. Les premières attestations graphiques du sobriquet relevées peu après 1300 semblent être du même type : *Fyosat (o)*, *Fiosat (o)*, *Fiusat (us)*… [[12]](#footnote-12)

En définitive, la signification du nom reste inconnue.

Les nombreuses variantes graphiques du patronyme Lonfat relevées au cours des siècles démontrent la difficulté de sa transcription[[13]](#footnote-13). Sans doute, est-il prononcé de manière très aléatoire[[14]](#footnote-14) : *Unzat*, *Unczat*, *Anczat*, *Ansat*, *Ansas*, *Onsat*, *(ly)* *Onzat*, *(ly)(H)onczat*, *(ly)* *Onczat*, *Onczaz*, *Orsat*, puis, plus tardivement, *Lunzat*, *Lunsat*, *Lonczat*, *Lonzat*, *Lonsat*, *Lonssat*, *Lonçat*, *Lonffat*, *Unffat*, *Lonphat*, *Lomphat, Lomfas*… [[15]](#footnote-15)

Interprétations

Ni la tradition ni l’*Armorial*[[16]](#footnote-16)ne parlent du nom Fyosat signalés dans la documentation à Salvan durant moins de trente ans. Aucun commentaire sur celui d’Unzat pourtant usité durant plusieurs siècles.

Les documents consultés font clairement ressortir que les Unzat sont les ancêtres des Lonfat. La version de l’*Armorial* qui prétend que, selon une certaine tradition, les Lonfat arrivent à Giétroz vers 1400, peut-être en provenance d’Angleterre, est à considérer comme une légende sympathique[[17]](#footnote-17). Les résultats des analyses génomiques à venir permettront de valider ou d’infirmer définitivement ces suppositions. Dans la description de la famille Orsat, l’*Armorial* considère Pierre *Oursat* de Finhaut comme ancêtre de la famille[[18]](#footnote-18). Suite à une erreur de lecture et une conclusion un peu hâtive, il confond ce personnage avec Pierre ou Perrod Unzat, ancêtre des Lonfat.

En relevant les éléments de l’histoire de Jean Fyosat et de Jean Unzat, personnages apparus à Salvan vers 1300, progressivement une idée s’impose : il s’agit d’une seule et même personne, même si ces deux patronymes ont une étymologie d’origine distincte. Un Jean, époux d’Agnès de Finhaut, exploite des tenures en ce lieu. Ensuite, un Jean Unzat se trouve dans sa maison de Salvan lors de la signature d’un acte concernant sa sœur Raymonde. Peu après, il témoigne sous le nom de Fyosat dans une affaire qui la concerne à nouveau. Plus tard, un Jean Fyosat s’acquitte d’une dette des enfants de feu Boson de Finhaut, son beau-frère, frère d’Agnès. Lorsque Perrod Unzat, époux d’une fille des Marécottes, sera consort du fief de Finhaut après 1350, il apportera la preuve que les deux Jean ne sont qu’un. En effet, pour habiter à Finhaut à cette époque-là, Perrod doit obligatoirement faire partie des de Finhaut, famille tenancière de la quasi-totalité du mas[[19]](#footnote-19). Il est le petit-fils de Jean Fyosat – Unzat.

**Les ancêtres des Lonfat durant les XIe et XIIe siècles**

Lorsque la génomique vient au secours de la généalogie médiévale, la compréhension de l’origine d’une famille gagne des siècles, voire des millénaires !

L’analyse du chromosome Y effectuée sur des descendants de la plupart des anciennes familles de la vallée du Trient (voir *l’erba*, vol. II), une étude passionnante qui à ce stade d’écriture est loin d’être terminée a mis à jour plusieurs découvertes communément appelées « macro familles ».

Il apparaît pour les Lonfat qu’ils partagent vers l’an 1110 un ancêtre commun avec les Décaillet et Caillet, une même famille à l’origine, ainsi que les Jacquemoud, deux autres vieilles familles de Salvan issues des de Comba.

Sous divers noms évolutifs, les ancêtres de ces trois lignages apparaissent dans la documentation après 1200 à Salvan :

* Martin de Comba né vers 1240, décédé avant le 19 novembre 1282, dont l’arrière-petit-fils Jacques (Jacquemet, Jacquemod) de Comba – Balis né vers 1335, décédé après le 24 août 1381 est :

- père de Jean Jacquemoud – Balis, né vers 1360, ancêtre des Jacquemoud.

- grand-père de Guillaume Balis – Décaillet, né vers 1390, ancêtre des Décaillet et des Caillet.

* Un Fyosat – Unzat, né vers 1250, père de Jean Fyosat – Unzat – Lonfat né vers 1275, décédé après mai 1335

Dans l’analyse génomique, venant confirmer la documentation relevée, vers l’an 1110, un personnage dont la signature chromosomique Y-ADN est R-FTC18469, est l’ancêtre des quatre familles. Vers 1335, un autre ancêtre commun se découvre pour les Jacquemoud et les Décaillet et Caillet, porteur de la signature R-Y35127. Il s’agit de Jacques de Comba – Balis. Vers 1400, il en va de même pour les deux branches de Lonfat, celle du Léamont et de la Cotze de Finhaut, dont l’ancêtre est porteur de la signature R-FTC19108. Il s’agit de Jean Unzat – Lonfat le Jeune.

Si un personnage né vers 1110 donne naissance à cette époque-là à deux lignages distincts desquels émergent trois familles repérées dans la documentation dès 1250 environ et habitant à *la Combaz* de Salvan, il demeure déjà en ce lieu. D’autres pistes permettent de comprendre que ses ancêtres sont arrivés dans la vallée après 900 ap.J.-C.

Les migrations des peuplades desquelles sont issus les Lonfat, leur signature chromosomique étant déterminée, peuvent dès lors être dessinées au cours des temps, depuis leurs sorties d’Afrique.

**Les Lonfat durant le XIIIe siècle…**

Un **Pierre**, son prénom est supposé, né vers 1250 à Salvan, ne laisse pas de trace dans la documentation. Selon une coutume tant de fois constatée au cours des siècles dans la vallée du Trient, le prénom suit presque sans exception les générations. Pour la famille Lonfat, Pierre et Jean seront sans cesse utilisés au cours des siècles. Son petit-fils aurait été un Pierre, expliquant la raison pour laquelle son arrière-petit-fils apparaît sous le prénom de Perrod.

Est-il déjà nommé selon l’une des variantes de Fyosat et Unzat ? La documentation à disposition reste muette à cet égard. Il aurait eu un **Jean**.

**Les Lonfat durant le XIVe siècle…**

**Jean**, né vers 1275, fils probable de Pierre, apparaît le 10 août 1315, à Finhaut, sans que son patronyme ne soit mentionné. Le hameau, fondé dans les années 1270, est occupé uniquement par les enfants de Martin de Finhaut, fils de Philippe de Salvan né vers 1210, frère du métral Pierre de Salvan. Dans la maison de Guillaume de Finhaut, un fils de Martin, se règle un conflit entre le maître des lieux, ses fils Boson et Jean, et son beau-fils Etienne de Finhaut, un forgeron originaire de Liddes, qui avait reçu quatre livres de la dot de son épouse. Le notaire commet une erreur : Jean est son beau-fils, un acte ultérieur en apportera la confirmation. Un an plus tard, le 10 août 1316, Guillaume de Finhaut reconfirme une donation entre vifs faite autrefois à son fils Boson et à son beau-fils Jean, époux de sa fille *Agnesole*[[20]](#footnote-20). Le même jour, un deuxième acte est passé à Finhaut. Guillaume se bagarre à nouveau au sujet des tenures qu’il avait données autrefois à son fils Boson et à son beau-fils Jean. Guillaume disait qu’il n’était pas obligé de son vivant de donner ses biens en partage. Un accord est finalement trouvé. Boson et Jean cèdent tous les droits qu’ils auraient pu avoir sur ces tenures. Jean dont l’ascendance n’est pas donnée semble alors habiter dans la demeure de son beau-père à Finhaut.

Jean n’a sans doute pas quitté Salvan où il possède une maison, sûrement la bâtisse paternelle. Le 31 janvier 1323, il témoigne en ce lieu sous le nom de JeanFyosat en compagnie de son beau-père, alors nommé Guillaume *Mugneri*[[21]](#footnote-21). Jean témoigne encore le 10 avril de la même année. Le 24 juin 1329, un contrat de vente important entre deux familles Gay est signé dans la maison d’un habitant de Salvan, Jean Unzat, qui témoigne en tête de liste avant Pierre de Salvan, clerc[[22]](#footnote-22). Raymonde Gay, épouse du vendeur Guillaume, est probablement une sœur de Jean Unzat. Le 24 novembre de la même année, Jean, sous le nom de Fyosat, témoigne à nouveau dans un contrat concernant Raymonde. En 1334, la mense épiscopale mentionne quelques faits intéressants : Jean Fyosat paie cinq sous à l’abbé Barthélemy vers la fête de saint Michel. Toujours la même année, le 13 novembre, il verse à nouveau pour le compte des enfants de son beau-frère, feu Boson de Finhaut, quatorze sous[[23]](#footnote-23). Il s’acquitte encore de deux sous pour le métral en mai 1335.

Si Jean est invité à épouser une fille de l’un des descendants des de Finhaut, ex de Salvan, la famille la plus puissante du lieu, c’est bien parce que sa famille est présente à Salvan depuis longtemps, des liens familiaux et économiques étroits s’étant tissés au cours des siècles. Lors d’une période de forte croissance démographique, pour le distinguer de ses congénères, ces noms lui auront été attribués, à moins que son père Pierre les ait déjà portés.

Le nom Fyosat disparaîtra avant 1350 pour être remplacé par celui d’Unzat puis, quelques siècles plus tard, par le patronyme définitif, Lonfat[[24]](#footnote-24).

Jean a sûrement un fils, un **Pierre**[[25]](#footnote-25).

**Pierre**, fils de Jean, né vers 1305, n’apparaît pas de manière formelle dans la documentation mais il est probable qu’il soit le Pierre *Foyassi* qui paie sept sous en début 1346 à l’abbé de Saint-Maurice puis, plus tard, un florin[[26]](#footnote-26). Pierre aurait eu un fils, **Perrod**, et probablement une fille, épouse de Jean Vallet de Giétroz[[27]](#footnote-27).

**Perrod**, fils de Pierre, né vers 1330, représente après 1350 le seul feu Unzat – Lonfat signalé dans la vallée du Trient, sans doute installé au Léamont de Finhaut[[28]](#footnote-28). Avant 1366, Perrod apparaît sous le nom de *Honczat*. Il a épousé, probablement lors d’un second mariage, Béatrice, fille de Murisier Chevrer du Cergneux des Marécottes. Le 17 octobre de cette année-là, Béatrice vend pour cent sous mauriçois à Mottier de Giétroz[[29]](#footnote-29) : *« un pré dans les Prés Plats des Roseres à Ottanel, sur la partie supérieure, parcelle qui touche les possessions d’Agnès, fille de Martin Brunet, et des héritiers de Vulnerius Jaquemetti des Leysettes, qui exploitent des terres du côté du chemin public, Murisier Chevrer en tient le côté oriental ; un pré au même lieu des Roseres qui jouxte à l’orient les possessions des enfants de Mermod Chevrer, voisin du pré de l’acheteur sur la partie supérieure, du côté du chemin public et des terres des héritiers de Guillaume Jaquemetti des Leysettes ; la moitié d’une grange au même lieu, et une parcelle appelée Prau de laz Vignetaz, jouxtant à l’orient les biens des héritiers de Guillaume Jaquemetti, les biens d’Annesia sur le côté supérieur et, du côté du chemin public, les biens des enfants de Mermod Chevrer. »*

A une date indéterminée, Béatrice participe à la dîme et reconnaît devoir une obole, peut-être sur des biens situés aux Leysettes. L’abandon des possessions de la plaine est un des premiers indices tangibles confirmant le déplacement des Unzat à Finhaut. Ce déménagement aura été influencé par un héritage fignolin plus important que les biens exploités à Salvan, la grand-mère de Perrod étant une de Finhaut[[30]](#footnote-30). Pourtant, le 18 octobre 1366, Perrod *ly Onczat* fait partie des personnes impliquées dans l’affaire d’Ottanel[[31]](#footnote-31). A ce moment-là, il est encore consort de ce fief, peut-être pour la dernière fois. Le 1er novembre de la même année, il témoigne à Salvan sous le nom de *ly Onczat*, dans un acte passé lors d’un plaid général dans l’église paroissiale ou dans le cimetière, à côté du grenier de l’abbaye de Saint-Maurice. A cette date et au cimetière de Salvan, Perrod *Onczat* est mêlé à une affaire de droit de tenure sur les biens de feu Martin Jacquemet de Salvan. Son épouse Béatrice semble avoir été investie de certaines possessions par l’abbé et son juge. Jean Margueroz,au nom des enfants de feu Mermod Chevrer, Jean Constantin et Perrier de Comba semblent faire opposition et se prévalent de la coutume et des usages de Salvan. Dans un autre acte passé le même jour, ce problème est à nouveau évoqué et les biens de feu Jacquemet sont mis à ban. Perrod est ensuite signalé dans une reconnaissance du 17 juin 1392, passée au cimetière de l’église paroissiale de Salvan[[32]](#footnote-32). Sous le nom de Perrod *Honczat* *des Finiaux*: *« il reconnaît devoir payer annuellement à la Toussaint au prieur de la confrérie du Saint-Esprit, Guillaume Hugon[[33]](#footnote-33), une rente d’un quarteron de seigle à la mesure légale de Salvan, sur un pré appelé Cloz es Vinez[[34]](#footnote-34), es Finiaux en laz Leschiery[[35]](#footnote-35), touchant son pré à l’est, les pâturages à l’ouest et en amont, le pré de Guillaume en aval. Il confesse encore devoir une rente d’un quarteron de seigle à la mesure de Salvan, « pour et sur » un pré avec les bâtiments qui s’y trouvent, en laz Leschiery, touchant à l’est celui d’Aveta, fille de feu Jean loz Valet et le pâturage sur les autres côtés*[[36]](#footnote-36). » Perrod *Onczat* fait partie de la reconnaissance de l’alpage de Tenneverge du 6 octobre 1399[[37]](#footnote-37). Sous le même patronyme, il se trouve également parmi les personnes de Finhaut incriminées dans l’affaire de Fenestral de 1401[[38]](#footnote-38).

Perrod décède peu après. Il a trois enfants connus : Johannette, épouse de François Morand de Salvan, **Rolet** et **Jean**.

Rares sont les renseignements retrouvés sur cette famille pour la fin du XIVe siècle. Les précieuses informations obtenues des reconnaissances du fief d’Ottanel ne concernent pas les Fignolins qui n’exploitent plus les possessions d’un lieu trop éloigné de leur nouveau village.

**Les Lonfat durant le XVe siècle…**

L’histoire des deux frères, fils de Perrod, est très similaire. **Rolet** et **Jean**, nés dans les années 1370, habitent sûrement dans la maison paternelle du Léamont de Finhaut[[39]](#footnote-39).

Le 7 octobre 1414, Rolet *Onczaz*,[[40]](#footnote-40) peut-être l’aîné,donne une procuration à certains hommes de la communauté pour la reconnaissance de l’alpage de Tenneverge du 16 du même mois dans laquelle il apparaît. Jean *Lonçat* et Rolet *Lonczat* participent aux actes de procuration et de reconnaissance du 9 février 1420, concernant l’affaire du poivre[[41]](#footnote-41), procuration à nouveau donnée par les frères *Onczat* peu avant le 2 novembre 1422. La même année, Jean et Rolet*Unczat* figurent parmi les représentants de la reconnaissance du *maxe* de Finhaut du 15 février[[42]](#footnote-42). Le même jour, Rolet *Unczat des Finiaux*, au nom de son épouse Guillaumette et de Perronnette sa soeur, toutes deux filles et héritières de feu Jean de Giétroz alias *Barbarin*[[43]](#footnote-43): *« reconnaît que ces dernières doivent à l’abbé et à ses successeurs, chaque année à la Saint-Maurice au titre de la dîme, pour certains biens de feu leur père, trois deniers et une obole mauriçoise à verser au métral de Salvan, en déduction des quarante sous de dîme dus par la communauté[[44]](#footnote-44). »* Un jour plus tard à Salvan, dans la maison de la cour judiciaire du monastère de Saint-Maurice d’Agaune[[45]](#footnote-45), Rolet, fils de Martin du Giétroz, au nom de son père, Rolet *Unczat* au nom de Guillaumette et Perronnette : *« reconnaît devoir à l’abbaye, chaque année à la Saint-Maurice, deux deniers, à remettre entre les mains du métral ; ce montant est versé pour et sur un pré ou Giettroz, es Combes. »* Aux environs du 9 février 1438 à Martigny, Rolet *Orsat*[[46]](#footnote-46) de Salvan[[47]](#footnote-47), avec d’autres consorts, possède une parcelle de vigne et un *cisternus*[[48]](#footnote-48) *es* *Rontis*[[49]](#footnote-49), à côté de la vigne du curé de Salvan. Pour ce bien, il doit deux deniers de service à Pierre *Gottrat* de Martigny.

Rolet et Jean *Unczat* participent aux reconnaissances générales des hommes de la communauté envers leur seigneur l’abbé de Saint-Maurice des 13 octobre 1438 et 15 mai 1442[[50]](#footnote-50). Cette année-là, ils sont nommés *Anczat*. Les deux frères Unzat font partie des hommes de la communauté et paroisse de Salvan qui reconnaissent exploiter la montagne de Tenneverge le 19 février 1439. Jean *Unczat* est l’un des onze consorts de l’alpage de Barberine vers 1440 et doit à l’abbé une redevance d’un fromage et trois sous[[51]](#footnote-51). Rolet *Anczat* est également consort. Il doit à l’abbé deux fromages et dix sous : il a alpé plus de bétail que son frère. Johannette, leur sœur, est l’épouse de François Morand aliasAymon de Salvan. Très âgée, veuve sans enfants, elle apparaît dans la documentation le 27 janvier 1444. Les deux frères sont toujours nommés *Unczat*. A cette date, peu avant leur décès, les deux frères doivent racheter le tiers de ses biens à l’abbé[[52]](#footnote-52).

Rolet a peut-être un **Perrod** qui n’apparaît pas dans la documentation, et Jean, probablement l’époux de Perronnette Barberin de Giétroz alias Barberin, est assurée par son fils **Jean senior**[[53]](#footnote-53).

**Branche du *Léamont***

**Perrod**, fils probable de Rolet, né vers 1395, son prénom serait le même que celui de son grand-père, ne laisse pas de traces dans la documentation. Il serait le père de **Jean le Jeune**.

**Jean le Jeune**, né vers 1420, signalé avec son oncle Jean senior en 1450, n’apparaît plus dans la documentation. Jean le Jeune a un fils, **Perrod**.

**Perrod**, fils de Jean le Jeune, né vers 1445, hérite de la maison familiale au Léamont de Finhaut.

Le 13 décembre 1469, nommé *Unczat*, il est mentionné en compagnie de Perrod Hugon, Jean *Chappelly*, Claude *Clevvoz*, Jean *Guex*, Jacques *Grossi*, Rolet *Pyeroz* et Michel *Allamandy*. Tous de Finhaut, ils donnent une procuration à des représentants de la communauté dans l’affaire des neuf coupes de fèves[[54]](#footnote-54). Fils de Jean *Onczat*, sur les traces de son ancêtre Perrod, près d’un siècle après, il effectue une reconnaissance presque similaire envers la confrérie du Saint-Esprit de Salvan. *« Au nom du Seigneur, Amen. L’an de la Nativité du Seigneur 1483, indiction 1, le 14 octobre, à Finhaut, dans la maison de Claude Clevaz, devant moi notaire public et les témoins ci-dessous, est personnellement constitué pour les affaires ci-après, Perrod, fils de Jean Onczat ; lequel Perrod, en toute connaissance de cause et de sa libre volonté, sans y être poussé par force ni par dol ou par crainte, à ce qu’il dit, à la question, demande et requête de moi, notaire soussigné, stipulant comme une personne publique, et recevant la reconnaissance à la place, au nom et en faveur de la confrérie du Saint-Esprit de Salvan et de ses recteurs, présents et futurs, a confessé et reconnu publiquement, comme s’il était convoqué à cet effet devant un tribunal, être redevable à perpétuité à ladite confrérie, chaque année à la fête de la Purification de la Vierge Marie[[55]](#footnote-55), un quarteron de seigle de rente annuelle à la mesure légale de Salvan, sur une pièce de terre et de pré avec une grange, en la Leschyere, au lieu-dit au clos ou Vunet, qui touche à la terre de Perrod Vulliod à l’est et au pâturage communal sur les autres côtés : cette rente a été jadis reconnue par Jean Onczat, père du confessant, entre les mains de Mermet de Stabulo, au lieu de l’assignation et de l’hypothèque : Perrod promet, par son serment corporel sur les saints évangiles et en obligeant tous et chacun des biens de son hospice et albergement quels qu’ils soient, d’acquitter le susdit quarteron de seigle de rente annuelle, à la date ci-dessus, aux recteurs présents et futurs de la confrérie précitée, et de considérer et tenir toute chose pour assurée, reconnue, ferme et valable, de ne pas faire, dire ou venir à l’encontre, ni prêter la main en quoi que ce soit à qui le voudrait ; renonçant en cette affaire à toute exception du mal dol, de la crainte, de la contrainte et de l’erreur, au fait de recourir de façon indue et sans cause ou à tort, à l’exception de lésion, de contrainte et de désagrément, à l’exception de n’avoir pas fait lesdites confession et promesse, au bénéfice de la restitution du tout, au jugement qui prétend qu’une confession faite hors la présence d’un juge n’est pas valable, à toute autre aide de droit et de fait dont il peut user ou se garantir contre ce qui précède, et surtout au jugement qui veut qu’une renonciation générale ne vaut que si elle est précédée d’une renonciation particulière. Fait à l’endroit ci-dessus, en présence de Jean Chapel, Etienne Chapel et Murisier Cristinan, témoins appelés et requis à l’effet des présentes ; et moi, François Frilleti de Saint-Sigismond[[56]](#footnote-56), au diocèse de Genève, notaire public d’autorité impériale, j’ai assisté à tout cela et j’ai reçu le présent acte ainsi qu’on me l’a demandé ; mais retenu par d’autres affaires j’ai fait dresser l’expédition par un autre notaire qualifié et j’y ai apposé ma signature et mon signet habituel en témoignage de la vérité de ce qui précède. »*  Le 14 décembre 1493, la terre de ses héritiers est signalée au *Pré du Né* à *Fignaux*.

Perrod a un fils, **Perrod junior**.

**Branche de *Sur le Muret*, *la Cotze***

**Jean senior**, fils de Jean, né vers 1395, est mentionné en compagnie de son neuveu nommé Jean *Lunzat* le Jeune, à Saint-Maurice, lors de l’accord du 13 février 1450 avec les hommes d’Ottans[[57]](#footnote-57).

Auparavant, probablement dans les années 1440, il reconnaît envers la confrérie du Saint-Esprit tenir des terres à la Léchère, comme l’avait fait en 1392 son arrière-grand-père Perrod. A cette époque, en plus de la maison morative du Léamont, les Lonfat construisent une habitation à *la Cotze* de Finhaut, *Sur le Muret*. Il aurait eu un **Jean**.

**Jean**, fils de Jean senior, né vers 1420, n’apparaît pas dans la documentation. Il aurait eu Etienne, habitant de *Sur le Muret*.

**Etienne**, fils de Jean le Jeune, né vers 1455, émerge de la documentation seulement au siècle suivant. Son histoire se retrouve dans un chapitre suivant. Il a plusieurs enfants, Claudia, Johannette, **Jean**, **Maurice** et **François**, nés vers 1480.

**Les Lonfat durant le XVIe siècle…**

Durant cette période où tous les porteurs du nom habitent encore uniquement dans la vallée du Trient, le nom d’Unzat, sous toutes ses formes, sera graduellement remplacé par différentes variantes de Lonfat.

**Les Lonfat du *Léamont* de Finhaut**

**Perrod junior**, fils de Perrod, né vers 1480, habitant du Léamont, apparaît dans la documentation le 5 octobre 1527, à *Fignaux*, lorsque dans sa maison, encore sain d’esprit et de parole mais opprimé par son infirmité corporelle, il veut disposer de ses biens.  *« Il désire que son cadavre, une fois que son âme en est sortie, soit enterrée dans la tombe des ancêtres à Salvan. Une messe de septième doit être célébrée ainsi qu’une messe d’anniversaire annuelle à haute voix. Il donne et lègue à Mauricette et Françoise ses filles très chères, six livres monnaie de Savoie chacune, pour leur dot et cinq sous pour leurs légitimes. Comme sa femme Colette se doute d’être enceinte, il donne à l’enfant à naître, garçon ou fille, six livres et cinq sous pour sa dot légitime. De même, Perrod institue et nomme Jean, son fils, héritier universel de tous ses biens, après son décès et pas avant ! Il ordonne que si Jean venait à décéder sans enfants, Mauricette doit lui succéder, et si Mauricette décède, Françoise lui succède. Il ordonne que Colette son épouse soit tutrice de ses enfants et de ses biens avec le conseil de Jean Unzat et François fils d’Antoine Fontanassy. Il donne à Colette, sûrement une sœur de François Fontanassy des Granges de Salvan, lorsqu’elle ne pourra plus vivre avec les enfants, ou quand les enfants prendront possession de l’héritage, sa grangette*[[58]](#footnote-58) *du Buil avec ses appartenances sa vie durant, ainsi que la nourriture et l’habillement. Elle ne peut ni vendre ni aliéner cette grangette qui doit revenir à ses héritiers. »* Perrod confirme, suite à de très nombreuses clauses testamentaires, qu’il s’agit de son dernier testament et de sa dernière volonté. Le 9 août 1529, un pré des héritiers de feu Perrod est cité à *la Balmaz*[[59]](#footnote-59), en dessous de celui de Jean *Cleyvoz*, et proche de ceux de Jean et Pierre *Cleyvoz*, de Rolet *Chappel* et de Jean *Chapel*. Une terre *es Falquez* à la Cotze de Finhaut est mentionnée le 29 novembre de la même année, appartenant aux héritiers de Perrod Unzat.

1. Vers l’emplacement actuel de la maison de commune de Finhaut et de l’ancienne pension Régina. [↑](#footnote-ref-1)
2. Une autre interprétation peut être suggérée, moins probable, l’idée du muret d’un chesal d’une grange ou maison en ruine. [↑](#footnote-ref-2)
3. Moulin à roue hydraulique horizontale, sans doute mieux adapté au débit du torrent. [↑](#footnote-ref-3)
4. Dans le fonds R.Lonfat : divers fragments de pierre ollaire (chloritoschiste), trouvés aux Marécottes, vases, récipients culinaires, du IIe siècle ap. J.C. et Haut Moyen Age, en provenance de la vallée d’Aoste. Fragments de poterie, céramique tournée à pâte claire, jatte commune, de l’époque romaine… [↑](#footnote-ref-4)
5. Bossard-Chavan 280 : les toponymes du type *Fieux*, *Fioux*, *Fioz* sont à rattacher au substantif *fief* et signifient généralement « terrain donné en fief ». Dans la vallée, cette définition qui n’est pas à écarter est moins probable. *Le* *Fieu*, toponyme fréquent, a sans doute à faire avec des lieux où le foyard est présent. En patois de Salvan, les fougères se disent *fyeudzi*, nom phonétiquement éloigné de Fyosat. [↑](#footnote-ref-5)
6. Cette attestation aurait aussi pu être attribuée à la famille du Feyat. [↑](#footnote-ref-6)
7. Cf. la forme patoise donnée par Muret : *Lonfá*. [↑](#footnote-ref-7)
8. Cette terminaison –*at* ne doit pas être confondue avec le –*at* du canton du Jura (cf. *Boillat*, *Godat*, etc.), qui remonte directement à –ĭttum. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les graphies ‑*on*‑ / ‑*un*‑ sont utilisées indifféremment pour le son « on ». [↑](#footnote-ref-9)
10. Müller M. [↑](#footnote-ref-10)
11. Contribution de M. Liard (*GPSR*). Gérard Panisset, généalogiste professionnel français, incline volontiers au rapprochement de ce nom avec les patronymes *Donche*/*Donchoz* présents en Moyen Faucigny (les Houches vers Chamonix). Le « d » serait un attributif. Les formes *Onczat*, *Ouczat*, *Onche*, *Ouche* trouveraient racine dans le latin *osca*, l’houche, jardin entouré de murs. Selon Michel Defayes, la difficulté de prononcer le « zat », son ressemblant au *th* anglais, aurait transformé la graphie en « f ». Selon Geneanet, il pourrait s’agir de « celui qui a été oint » et le nom Unzat serait apparu comme nom de personne en Hongrie au IXe siècle. [↑](#footnote-ref-11)
12. Des patronymes aux consonances assez semblables se retrouvent principalement à Ollon où un torrent est appelé *Ouczim*, *Ouzcens*, et dans la région de Saint-Maurice. Le 14 décembre 1311, un Perrod *Osat* témoigne à Ollon. Il est à nouveau repéré le 26 février 1325. Le 16 février 1338, peut-être son descendant, Jacquemod *Osat* reconnaît des terres. Le 23 novembre 1343, Martin alias *Orsat* habite à Saint-Maurice. Un acte est passé dans cette ville le 4 novembre 1376, dans lequel le tuteur de Johannette, fille de Jean *Osat* est choisi. Deux personnages apparaissent à Ollon le 7 août 1381, Antoine *Osat* et Mermet *Osat*, fils de feu Jacquemod. Leur soeur Johannette est observée en 1417. Entre 1390 et 1392, un receveur a perçu des lods de Rolet *Orsat* pour certains biens donnés à lui par Perrette *Netriery* (?), de la paroisse de Massongex, estimés valoir soixante-neuf sous mauriçois. A titre non exhaustif, d’autres mentions de la famille d’Ollon apparaissent par la suite, notamment en 1435 avec Thomas fils de Rolet *Osat* alias *Metral*; en 1442 avec une reconnaissance de Jean fils de Jean *Osat*; en 1451 avec Jean et Thomas *Osat* senior ; en 1466, 1468, 1471 avec Girod (Girard) et Etienne *Osat* ainsi que Françoise, fille de Thomas ; en 1480 avec Jean *Osat* fils de feu Jean ; en 1484 avec Jean *Osat* et Etienne *Osatz*; en 1499 avec Pierre, Michel, Jean, Amédée *Onfat* ou *Onsat*. En 1529 est relevé le notaire *Loys* *Ozat*. En 1531, Jean, Amédée, André *Onfat* ou *Onsat* sont présents à Ollon. En 1584, apparaît Catherine, fille de feu Jean *Ozat* d’Ollon. Sous ce nom *d’Ozat*, la famille est encore régulièrement signalée dans le courant du XVIIe siècle, notamment vers 1690. Les informations contenues dans les très nombreux registres de reconnaissances relatifs à Ollon, les AASM REC et REN, permettraient sans doute de construire l’histoire complète de cette famille qui semble aujourd’hui disparue. [↑](#footnote-ref-12)
13. #### Pour la période concernée, dans les régions avoisinantes, quelques patronymes et toponymes présentent des parentés avec ce nom. : *Ouacza*, *Quacza*, *Frecza*, *Boza*, *Bocza*, *Loschat*, *Moschat*, *Boucza*, *Gacza*, *Francza*, *Bracza*, *Veczat*, *Larzat*, *Bursat*, *Tieczat* et même, *Verauczat* ! (Vérossaz). Dans la vallée, *Niezat*. Le 12 mars 1326, Falconet *Douczat* ou *Donczat* est impliqué dans une affaire mettant en cause des gens d’Argentières.

    [↑](#footnote-ref-13)
14. Un saut au XXe siècle permet de voir que ce nom demeure difficile à comprendre. Un jour Lubin Lonfat de Finhaut se présenta à un visiteur qui répéta : « *Ubin Onfa* » ! [↑](#footnote-ref-14)
15. Plusieurs orthographes différentes du nom de famille sont parfois relevées dans un même acte, démontrant la difficulté de compréhension de ce patronyme pour le notaire ou clerc de notaire en fonction. [↑](#footnote-ref-15)
16. *Nouvel Armorial Valaisan*, 1974, p. 155. [↑](#footnote-ref-16)
17. L’*Armorial* propose cette même origine pour la famille Gay : *it’s a long way to Salvan…* [↑](#footnote-ref-17)
18. Les Orsatne sont d’ailleurs pas présents dans la vallée du Trient. En confondant *Larsat*, à *l’Orsat* ou *Lorsat*, l’*Armorial* imagine que la famille *Larsat* des Jeurs est l’ancêtre des Orsat. D’autres pistes plus sérieuses ne manquent pas pour comprendre l’origine de cette famille : Brunet Orsat vit dans la châtellenie d’Allinges vers 1271-1272. Martin Orsat est mentionné à Saint-Maurice en 1343. Rolet et Jean, fils dudit Orsat *de* *Chambovey* le sont à Massongex en 1365. [↑](#footnote-ref-18)
19. Cf. « Histoire des de Finhaut ». [↑](#footnote-ref-19)
20. L’acte est décrit dans l’histoire de Guillaume de Finhaut. Cf. « Histoire des de Finhaut ». [↑](#footnote-ref-20)
21. Guillaume de Finhaut porte le sobriquet attribué à son père Martin, précédent meunier de Salvan. [↑](#footnote-ref-21)
22. La présence d’un même témoin apparaissant très rarement mais repéré dans un autre acte signé à Salvan le même jour permet d’affirmer l’année pourtant effacée dans cet acte, 1329. Comme Guillaume Gay concerné dans ce contrat effectue une nouvelle vente quelques mois plus tard, l’année peut être confirmée. La pratique montre que d’ordinaire les actes se signent à l’extérieur des maisons. Sans doute à cause du mauvais temps, il a fallu signer cet acte à l’intérieur d’un bâtiment, en l’occurrence celui de Jean Unzat. Ce choix n’est pas anodin : un lien familial unit ces familles. [↑](#footnote-ref-22)
23. Cf. « La mense abbatiale vers1334 ». [↑](#footnote-ref-23)
24. Quelques différences d’interprétation apparaissent dans ce texte, par rapport à celui du chapitre relatif à cette famille paru dans le vol. II de l’Erba. [↑](#footnote-ref-24)
25. En 1316, les enfants de Jean ne sont pas cités, alors que ceux de son beau-frère Boson le sont. Jean n’aurait-il pas encore eu d’enfants vivants en 1316 ? [↑](#footnote-ref-25)
26. Cf. « Histoire des du Feyat ». [↑](#footnote-ref-26)
27. Dans la vallée du Trient, le prénom Perrod est attribué assez systématiquement au fils d’un Pierre. [↑](#footnote-ref-27)
28. Il a été dit (L. Coquoz, *Annales valaisannes*, 1924, p. 9 et le *Nouvel Armorial Valaisan*) que la famille avait vu le jour originellement à Giétroz vers 1400. Ce n’est pas le cas. Descendant d’une famille originaire de *la Vella* de Salvan, Perrod habite Finhaut, sûrement au *Léamon*. Un de ses descendants s’établit par la suite à *la* *Cotze*, territoire dont le défrichement commence sans doute déjà durant le XIIIe siècle. [↑](#footnote-ref-28)
29. Mottier habite désormais le Bioley de Salvan. C’est un descendant de la famille Gay de Giétroz (double validation par Y-37, branches séparées +200 ans). [↑](#footnote-ref-29)
30. Cf. vol. II : « Histoire des Fyosat – Unzat », « Histoire des de Finhaut ». [↑](#footnote-ref-30)
31. Cf. « Les consorts d’Ottanel et Vernayaz, 1366 ». [↑](#footnote-ref-31)
32. Il s’agit de l’une des premières et rares reconnaissances individuelles retrouvées dans les archives de la communauté de Salvan.. [↑](#footnote-ref-32)
33. Son voisin du Léamont de Finhaut. [↑](#footnote-ref-33)
34. Six cent trente ans plus tard, ces parcelles sont toujours en mains des Lonfat. L’auteur a « fait les foins » toute sa jeunesse sur ces prés, encore en sa possession aujourd’hui. [↑](#footnote-ref-34)
35. La Léchère de Finhaut. [↑](#footnote-ref-35)
36. Cf. « La confrérie du Saint-Esprit, 1380 ». [↑](#footnote-ref-36)
37. Cf. « L’alpage de Tenneverge, 1364 ». [↑](#footnote-ref-37)
38. Cf. « L’affaire de Fenestral, 1401 ». [↑](#footnote-ref-38)
39. La difficulté pour les notaires de l’époque de comprendre la prononciation du nom de famille ressort clairement des actes relevés. Les variantes, parfois dans le même acte, sont nombreuses : *Unzat*, *Unczat*, *Onczaz*, *ly* *Honczat*, *Onczat*, *ly Onczat*, *Onzat*, *Orsat*, *Anczat*, *Ozaz*, *Offatz*, *Lonçat*, *Lonczat*, *Lonzat*, *Lunzat*, *Lunczat*, *Lonsat*, *Lonssat*, *Lonphat*, *Lomphat*… [↑](#footnote-ref-39)
40. Le notaire écrit tout d’abord *Onczat*, puis rajoute un z sur le t final. [↑](#footnote-ref-40)
41. Cf. « Les sept livres de poivre, 1420 et 1471 ». [↑](#footnote-ref-41)
42. Cf. « Le mas de Finhaut, 1422 et 1460 ». [↑](#footnote-ref-42)
43. D’origine germanique, du hameau de Barberine, Vallorcine. [↑](#footnote-ref-43)
44. Cf. « La dîme de 1422 ». [↑](#footnote-ref-44)
45. Probablement à la cure de l’église de Salvan. [↑](#footnote-ref-45)
46. Le notaire impliqué dans cet acte consigne de manière erronée Rolet Unzat comme *Orsat*. [↑](#footnote-ref-46)
47. De la paroisse de Salvan. [↑](#footnote-ref-47)
48. *Citurnus* ou *citurnum* signifie cellier ou encore cave. Mais en l’occurrence, il s’agit probablement de ce que l’on appelle aujourd’hui un mazot. [↑](#footnote-ref-48)
49. *Es Rontis,* lieu-dit des environs de Plan-Cerisier. [↑](#footnote-ref-49)
50. Cf. « Les Grandes Reconnaissances de 1415, 1438 et 1442 ». [↑](#footnote-ref-50)
51. Cf. « Barberine, Emosson, vers 1440 ». [↑](#footnote-ref-51)
52. AASM NOT 0/0/26, p. 176. Cf. « Johannette Unzat – Lonfat, une sœur distraite, 1444 ». [↑](#footnote-ref-52)
53. Rajout de senior pour le différencier de son fils, aussi un Jean. La documentation à disposition ne permet pas d’affirmer avec certitude que Jean senior soit bien le fils de Jean et non pas celui de Rolet. Cela est néanmoins probable. Un indice assez fiable le laisse supposer : le prénom Rolet n’est plus utilisé dans la famille par la suite. Une autre hypothèse moins probable : Rolet aurait eu un premier fils, Rolet, très tôt décédé, et un Jean, prénommé selon la tradition comme son oncle Jean, ce dernier étant resté sans enfants. [↑](#footnote-ref-53)
54. Cf. « Les neuf coupes de fèves, 1469 ». [↑](#footnote-ref-54)
55. Le 2 février. [↑](#footnote-ref-55)
56. Près de Cluses, Haute-Savoie. [↑](#footnote-ref-56)
57. Cf. « Vernayaz et les voisins d’Ottans, 1420 ». [↑](#footnote-ref-57)
58. Plutôt sa grangée, soit un bâtiment avec quelques terres, prés ou champs. [↑](#footnote-ref-58)
59. La *Barme* du Léamont de Finhaut. [↑](#footnote-ref-59)